

**Barème des honoraires de Transaction et Location à partir du**  
**01/01/2022**

<b><u>Négociation</u></b>	<b><u>Honoraires de l'agence (% en TTC)</u></b>
Immeuble ou local à usage d'habitation	Entre 5% et 10% du net vendeur* (voir détail ci-dessous)
Immeuble à usage commercial, industriel ou professionnel	10% du net vendeur
Terrains à bâtir	10% du net vendeur
Fonds de commerce	10% du net vendeur
Garages	10% du net vendeur

Ces honoraires sont à la charge du vendeur. Ils sont inclus dans le prix de présentation de toutes nos annonces. Dans le cadre d'une éventuelle négociation, la charge de ces honoraires ainsi que le pourcentage de ces honoraires pourront faire l'objet de cette négociation.

\*Détails honoraires immeuble ou local habitation :

De 0 à 120000€	10% du net vendeur (minimum forfaitaire 5000€)
De 120001€ à 250000€	6% du net vendeur
A partir de 251000€	5% du net vendeur

**Avis de valeur** : offert si projet de vente. Sinon tarif unique 150€ TTC. Aucune expertise immobilière réalisée (succession, déclaration fiscale, donation...).

**Médiation** : ANM Consommation Adhérents Fnaim, 2 rue de Colmar 94300 Vincennes 01 46 81 20 95